
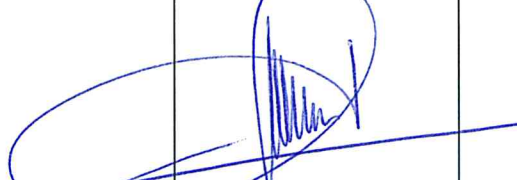


Date de séance →	4 février 2016	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 20 janvier 2016		Séance n° <b>2</b>	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 25 janvier 2016			

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 19 novembre 2015 (cf PJ)
- 4 – Présentation pour approbation du Projet d'établissement 2016-2021
- 5 – Présentation pour approbation du PPMS : Plan particulier de mise en sécurité
- 6 – Présentation orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR et de mesures éventuelles créations-suppressions de postes dans le cadre de la préparation année scolaire 2016-2017
- 7 – Affaires financières
- 8 – Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques
- 9 – Questions diverses

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u> M. Noël - Principal		<b>Total des membres du CA</b>  Quorum  Membres présents avec voix délibérative Membres présents sans voix délibérative Membres invités en qualité d'experts	24
<u>Secrétaire</u> Mme Renaudet Gestionnaire			13
			20
			0
			0

**Membres du conseil d'administration Année scolaire 2015-2016 :**

8 Membres de droit ou désignés

M. Noël (Principal), Mme Corbeau (Principale adjointe), M. Pourtaud (CPE), Mme Renaudet (Gestionnaire)

Municipalité : Mme Régnier (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)

Conseil Départemental 44 : M. Bouvais, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)

et M. Ménard, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda

## 8 Membres élus des personnels

Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar – Mme Bénaitreau – Mme Charrier – Mme Thétiot – Mme Menet – Mme Moussus  
(Suppléants : M. Poyroux – Mme Rest – Mme Rezeau – Mme Staubach – Mme Carpentier – M.Plouet)

Personnels techniques et administratifs : M. Guillou et Mme Verbaere (Suppléantes Mmes Cury et Vitré)

## 8 Membres élus des parents et élèves

Parents d'élèves : M. Le Coz – Mme Branchereau – Mme Neumann – Mme Pieters – Mme Nussbaumer – Mme King (FCPE)

(suppléants : Mme Langlais – Mme Moreno – Mme Desenfant – Mme Choplin – Mme Chauvel – Mme Cochard)

Élèves : Yoann King et Mélanie Laurent, élèves de 3<sup>ème</sup> (suppléants : Cloé Bryon et Sacha Pitré)

### à titre consultatif :

- Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud

- Agent comptable : Mme Rialland

## **Présents au conseil d'administration**

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud

Mme Grinda

M. Abchar – Mme Rest (suppléante de Mme Bénaitreau) – Mme Charrier – Mme Rézeau (suppléante de Mme Menet) – Mme Moussus – Mme Thétiot

M. Guillou et Mme Verbaere

M. Le Coz – Mme Cochard (suppléante de Mme Pieters) – Mme King – Mme Neumann – Mme Nussbaumer

Yoann King et Mélanie Laurent élèves de 3<sup>ème</sup>

Absent(s) excusé(s) : M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)

Mme Bénaitreau, Mme Menet, Mme Saadi (suppléante de M. Ménard), M. Bouvais,

Absent(s) : Mmes Branchereau et Régnier

Le quorum étant atteint avec 18 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05.

## **1– Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Renaudet, représentante de l'administration accepte la charge de secrétaire de séance.

**Vote des membres du CA :** 18 pour 0 contre 0 abstention

## **2 – Approbation de l'ordre du jour**

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour. **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité :** 18 pour 0 contre 0 abstention

M. le Principal évoque de façon liminaire que la commission permanente a été réunie le lundi 25 janvier 2016 en présence du Principal, de la gestionnaire, M. Abchar, Mmes Bénaitreau, Moussus (représentants des professeurs) et Vitré (représentante des agents) ainsi que Mme King (FCPE) et Yohann King, délégué élève. Étaient également présentes Mmes Besnault, Charrier et Menet (professeures).

Le Principal avait préalablement précisé que les professeurs qui le souhaitaient pouvaient se joindre à la commission permanente au sujet de la question de la DHG qui constitue un point important à cette période de l'année.

M. le Principal précise que trois points ont été abordés pour préparer le CA du 4 février 2016 : le PPMS, le projet d'établissement et la DHG dans la perspective du TRMD (Tableau de répartition des moyens par discipline) en lien avec les mesures spécifiques comme des suppressions, créations, compléments de services etc...

## **3 – Approbation du procès verbal du C.A du 19 novembre 2015**

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir si il y a lieu de revenir sur le procès verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 1 du 19 novembre 2015 est adopté à l'unanimité : 18 pour 0 contre 0 abstention

## **4 – Présentation du Projet d'établissement 2016-2021 (Acte n°1)**

M. le Principal présente le projet d'établissement qui a fait l'objet d'une réécriture au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2015.

Ce projet est élaboré en lien avec les axes du projet académique en veillant à prendre les spécificités du collège le Haut Gesvres en fonction de l'environnement. La méthodologie est présentée ainsi que le mode consultation des différents acteurs du collège.

Mme Cochard, représentante des parents évoque un temps trop court pour répondre au questionnaire proposé.

M. le Principal précise que les parents disposaient de deux semaines entre la réception de l'information et la date butoir de retour des questionnaires. Il est possible que certains élèves aient pu garder le document à remettre aux familles... Il précise que tous les documents figuraient sur le site du collège.

M. Le Coz demande pourquoi il y a eu peu de retours au niveau des élèves. Le Principal évoque que les élèves ont été clairement informés et il a été décidé de ne pas leur soumettre le questionnaire de façon directive pour précisément évaluer l'engagement dans ce travail de réponse à un document court. Il sera à envisager ultérieurement de refaire ce questionnaire d'ici deux années par exemple.

### **18h27 - Arrivées de Mme King et de Yoann King → 20 votants**

Trois axes ont donc été définis :

#### **1 – Développer les parcours de réussite de tous : de l'ambition pour chaque élève**

- . Accompagner : du soutien au renforcement, au perfectionnement... pour Le plaisir d'apprendre
- . Renforcer le suivi personnalisé des élèves en difficulté et le contact avec leur famille
- . Réduire le taux d'échec du DNB à moins de 10 % (résultat 2015 : 88% de réussite et...mais... 12 % d'échec)
- . Suivre les...Parcours : Avenir, Citoyen, Artistique
- . Parcours : liaisons intercycles → conseil Écoles-Collège et articulation Collège-Lycées

#### **2 – Instruire, transmettre, évaluer**

- . Les savoirs au cœur des pratiques : Savoir / Savoir-faire / Savoir-être
- . Interdisciplinarité, regards croisés
- . Travail sur évaluation : Exigence par rapport au travail, aux résultats, à l'attitude et Reconnaissance des efforts
- . Prise en charge de la difficulté : un niveau insuffisant n'est pas une fatalité

#### **3 – Ouvrir, s'ouvrir... Grandir, s'épanouir**

- . Collège "Rurbain" favorable à ouverture culturelle, linguistique, citoyenne
- . Relations avec les nombreux et différents partenaires
- . Lieu de travail avant tout, le collège est un lieu d'épanouissement pour nos élèves

Par ailleurs, plusieurs principes sont aussi clairement que possible bien posés :

- Ne pas transformer des différences en inégalités
- Faire évoluer le statut de l'erreur qui est stigmatisante : travail sur l'évaluation notée, non notée...
- Déceler les compétences de chacun, pour pouvoir les développer
- Aboutir à une définition commune de « l'élève acteur de son parcours »
- Réaffirmer la valeur de l'exemplarité des adultes

Ce projet, au-delà des orientations qu'il définit pour mettre en évidence le travail mené et à mener, constitue un document de communication sur ce qui anime les différents personnels de l'établissement soucieux de permettre aux élèves qui leur sont confiés de s'épanouir dans leur parcours et de le construire pour s'orienter dans les meilleures conditions dans la poursuite d'études ou de formation post 3<sup>ème</sup>.

Ce projet donnera lieu à un prolongement dans le cadre des relations avec les autorités académiques pour la définition du contrat d'objectifs défini bien évidemment à partir du projet d'établissement.

Une demande de modification a été proposée par les représentants des parents en page deux au sujet de l'écart observé entre des élèves scolaires et d'autres résolument désintéressés par les études. La proposition de correction de ce paragraphe est acceptée.

La notion de cohorte (en page 2) est également précisée sur le document final.

A la demande de Mme Rézeau, représentante des enseignants, une précision est apportée en page 4 pour évoquer l'engagement du collège et les relations avec différents partenaires autour du théâtre et du spectacle vivant.

M. le principal précise que des fiches actions seront établies pour illustrer et rendre compte des actions développées. A titre d'exemple une fiche sur le développement durable pourrait rapidement être réalisée. Ces documents contribueront à permettre l'évaluation du projet.

Le rapport d'activités apportera également des éléments pour l'évaluation du projet.

**Le projet d'établissement est adopté à l'unanimité :**

**20 pour      0 contre      0 abstention**

M. le Principal précise qu'à présent un travail va pouvoir être poursuivi avec les autorités académiques pour définir le contrat d'objectifs.

### **5 – Présentation du PPMS : Plan particulier de mise en sécurité (Acte n°2)**

Dans chaque établissement un plan particulier de mise en sécurité, un PPMS, doit être adopté. M. le principal précise qu'un travail est engagé à ce sujet au niveau du collège le Haut Gesvres et remercie à ce titre, Mme Thébaud secrétaire de direction qui a d'ores et déjà en lien avec la direction, collecté les informations nécessaires et procédé à une formalisation de ce document.

M. le principal précise dans le prolongement de la commission permanente qu'au-delà du risque incendie qui fait l'objet d'exercices réguliers conformément à la réglementation, l'enjeu au niveau du PPMS est de définir les risques auxquels l'établissement pourrait être confronté.

Ont ainsi été identifiés les risques suivants :

- 1. risque chimique : en raison de la proximité de l'axe routier Nantes-Rennes en lien le transport de produits chimiques
- 2. risques naturels : climatique (tempête etc...), sismique (secteur identifié comme tel niveau 3/5)
- 3. risque aérien : le collège étant, de façon marginale, mais toutefois concerné par cette éventualité, en raison de la proximité de l'aéroport de Nantes (aviation civile et couloir aviation militaire).
- 4. Risque d'intrusion : risque potentiel qui ne peut être écarté et qu'il faut prendre en considération dans le PPMS

Dans ces différentes situations des comportements différents doivent être adoptés.

Pour les risques 1-2 et 3, il s'agira d'exercices de confinement

Pour le risque 4, il est davantage question d'envisager des réflexes d'évacuation de l'établissement.

Dans tous les cas, il a été privilégié de veiller à déclencher l'alerte par rapport au risque défini par un message émis par le système audio du collège qui permet la diffusion de messages informatifs. Il s'agit de préciser à l'ensemble des individus : personnels et élèves la nature du problème rencontré et d'indiquer la marche à suivre. Il s'agit aussi de ne pas créer de confusion avec l'alerte incendie qui est spécifique et bien identifiée.

Au-delà de la formalisation du document en lui-même, le collège et ses personnels et ses élèves, vont devoir prendre la mesure de ces risques de façon sereine et mesurée. Il conviendra de faire des exercices pour développer une culture partagée de la responsabilisation pour adopter la bonne conduite dans une perspective de prévention et d'éducation plus globale à la citoyenneté. Cet enjeu est important.

Les professeurs vont ainsi être amenés à développer cet esprit parmi les élèves dans le cadre de temps de cours et ce, en lien avec les programmes qui le permettent comme déjà transmis à chacun.

Les professeurs d'histoire-géographie notamment seront impliqués. L'enjeu, au-delà de l'établissement est d'éduquer nos élèves à devenir responsable face à de telles situations quel que soit le lieu.

M. Abchar, représentant des professeurs, précise qu'il faudra bien être vigilant sur les réactions des élèves et veiller à ce qu'ils n'utilisent pas leur téléphone pour ne pas saturer les liaisons.

Pour l'EPs les professeurs se conformeront aux dispositions prises par la municipalité en fonction des installations utilisées.

**Les orientations de définition du PPMS sont adoptées à l'unanimité : 20 pour 0 contre 0 abstention**

### 6 – Présentation DHG (Dotation Horaire Globale) / Préparation année scolaire 2016-2017 (Acte n° 3)

Présentation orientations de la ventilation globale de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR et de mesures éventuelles créations-suppressions de postes dans le cadre de la préparation année scolaire 2016-2017 en lien avec le TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline).

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement. Les moyens alloués par l'Inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 25 janvier 2016 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année).

La définition de cette enveloppe de moyens par M. l'inspecteur d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. L'accent a ainsi été porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la mise en œuvre de la réforme du collège qui doit être développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics et privés.

Dans ce contexte, les autorités académiques sont également soucieuses de permettre, autant que possible et dans le cadre nouveau lié à la mise en place de la réforme, la continuité des dispositifs pédagogiques en évoquant qu'il est de fait probablement envisageable d'opérer des questionnements quant à leur mise en œuvre.

Une première dotation a été adressée le 20 janvier 2016. Cette dotation faisait apparaître **488 HP 20 HSA et 8 IMP**

Cette dotation est en baisse notable par rapport à celle de l'année précédente. La raison de cette baisse est la diminution des effectifs et la façon dont cela impacte sur la structure en termes de divisions. De dix-huit divisions le collège passe à dix-sept divisions.

M. le Principal présente à nouveau la structure. Ces éléments ont été communiqués aux professeurs membres du conseil d'administration le 11 décembre lors d'une réunion spécifique sur ce sujet après information reçue de l'inspection académique.

#### STRUCTURE PREVISIONNELLE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Niveau	Prévision arrêtée avec IA 44 au 19/11/2015	Nombre de divisions
6ème	114	5
5ème	117	4
4ème	101	4
3ème	118	4
Effectif total	<b>450</b>	<b>17</b>

*475 en sept. 2015 18 en sept. 2015*

Les dotations étant calculées à la division, la baisse de la dotation est logiquement perceptible au collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2016-2017. Cette baisse est liée à une division en moins et ne constitue pas une conséquence de la mise en œuvre de la réforme comme cela a été plus amplement expliqué en commission permanente par le Principal.

Après échanges avec les services de l'inspection académique la dotation a été modifiée dans sa répartition HP-HSA (information relative à la validation de cette transformation communiquée ce 4 février) et fait dorénavant apparaître **490 HP 18 HSA et 8 IMP**

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-dessous.

Préalablement à la présentation pour information du TRMD, M. le principal explique qu'avec ces moyens attribués, il revient au chef d'établissement de répartir les heures par divisions, par niveaux en respectant les horaires légaux (accompagnement personnalisé, groupes.....). Les choix qui ont pu être effectués par rapport aux éléments de dotation complémentaires ont été faits dans le respect du projet d'établissement et en lien avec les équipes pédagogiques informées de la situation.

Pour rappel, les références des textes officiels sont communiquées : Décret 2015-544 et Arrêté du 19 mai 2015 sur l'organisation des enseignements au collège pour les nouveaux horaires des classes de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>

Horaires élèves pour chaque discipline et chaque niveau ↗

Enseignements / Niveaux	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	2.5	2.5	2.5	2.5
LV2	--	2.5	--	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie		1.5	1.5	1.5
SVT	4	1.5	1.5	1.5
Technologie	1.5	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC <sup>2</sup>	pour EC

Il convient de préciser que la DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières). Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré à la rentrée scolaire 2015.

M. le principal précise que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, il peut aussi être envisagé une suppression si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné.

En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

M. le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année. En fonction de la dotation attribuée, le travail mené a consisté à assurer la répartition des moyens sur la base des horaires légaux dus aux élèves.

Des choix ont été opérés afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement et ce, en prenant également en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

#### Un document 4 pages récapitulatif a été remis aux membres du CA

Le principal précise une modification sur le tableau remis par rapport à ce qui a été présenté en commission permanente. En effet, le groupe de LVA débutant en 4<sup>ème</sup> n'est pas utile en raison d'un nombre très faible d'élèves intéressés (consultation auprès des familles) : seulement deux élèves étaient intéressés.

De fait le besoin en allemand est de 5 et non plus de 7.5

Les 2.5 sont reportées en HSA.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / FEVRIER 2016

Disciplines	Besoins	Apports	Nombre de postes	Écarts	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	5	18	1	+13	- CSD interne 10h vers Lettres Modernes - CSD externe 3h vers autre EPLE	5	0
Lettres modernes	83.5	108 (-36)	6 (-1)	-11.5	- <b>Suppression</b> 1 poste 18h00 A noter deux tps partiels 9/18 <sup>ème</sup> + CSR interne 10 h de lettres classiques	82	1.5
Allemand	5	0	0	- 5	+ BMP 5h	5	0
Anglais	57	72 (-18)	4 (-1)	+15 (-3)	- <b>Suppression</b> 1 poste 18h00	54	3
Espagnol	36	36	2	0	- - -	36	0
Histoire-géographie	62	72 (-11)	4	+2	- CSD 3h (Tps partiel 15/18 <sup>ème</sup> ) (Tps partiel 13/18 <sup>ème</sup> )	61	1
Mathématiques	72.5	72 (-2)	4	-2.5	- - - (Tps partiel 16/18 <sup>ème</sup> )	70	2.5
Technologie	31	36 (-6)	2	+1	- CSD 3h (Tps partiel 15/18 <sup>ème</sup> )	30	1
Sc. Physiques	19.5	18	1	-1.5	- - -	18	1.5
SVT	31	36 (-6)	2	+1	- CSD 3h (Tps partiel 15/18 <sup>ème</sup> )	30	1
Éduc <sup>o</sup> musicale	18	18	1	0	?...Mi-temps	18	0
Arts plastiques	18	18 (-3)	1	- 3	(Tps partiel 15/18 <sup>ème</sup> ) + CSR 3h	18	0
EPS	67	80 (-20)	4 (-1)	+20 (0)	- <b>Suppression</b> 1 poste 20h00 + CSR 3h	63	4
"GREC"	2.5	0	0	2.5		0	2.5
<b>Total</b>	<b>508</b>	<b>584 *</b>	<b>32 (-3)</b>			<b>490</b>	<b>18</b>

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations.

\* L'apport global est de 584 auquel il convient de retrancher les 37 heures liées à des temps partiels (18 heures 9 et 9 en lettres modernes, 8 heures en histoire-géographie, 2 heures en mathématiques, 3 heures en technologie, 3 heures en SVT et 3 heures en arts plastiques).

A ce total, il convient également de retirer 56 heures suite aux trois suppressions de postes nécessaires pour équilibrer le TRMD au niveau des heures postes (HP) de l'établissement

M. Le principal évoque qu'il s'agit ainsi, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, de soumettre la coloration des postes définitifs à créer ou à supprimer pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. En effet, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD

Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté.

On observe ainsi la définition d'un CSD-CSR interne en lettres classiques, de CSR et BMP pour compléter les heures postes en allemand, en arts plastiques et en EPS, et des CSD en histoire-géographie en SVT, et technologie. Cette première approche permet d'être en phase avec la dotation attribuée en respectant la répartition HP/HSA soit **490 HP et 18 HSA pour une enveloppe de 508 heures + 8 IMP**

Les échanges menés avec l'inspection académique et la proposition d'une répartition sur la base de 490 HP et 18 HSA devrait être validée tel que cela a été communiqué de 4 février. La proposition présentée nécessitait une transformation de 2 HSA en 2 HP par rapport à la dotation initiale communiquée le 20 janvier 2016.

En cas de non validation, il faudrait alors réexaminer la proposition et cela pourrait impacter la discipline "espagnol" avec une création pour l'instant non définie d'un CSD. Cette perspective n'est pas véritablement posée.

Trois suppressions sont aussi nécessaires compte tenu des apports (basés sur une structure antérieure plus importante), de la structure actuelle et de la dotation qui en découle. Ces suppressions concernent trois disciplines : une en lettres modernes, une en anglais et une en Education Physique et Sportive. Comptant actuellement 32 postes, le collège passera donc à 29 postes.

**Ces suppressions proposées dans le contexte évoqué sont soumises au vote pour avis.**

**Ce vote pour avis n'a pas de rôle d'acte décisionnaire.**

**Les suppressions seront décidées par le recteur de l'académie de Nantes dans le cadre de ses prérogatives.**

Par ailleurs, suite à la situation particulière exposée au niveau de Mme Besnault, les services académiques n'ont pas fermé la porte à un complément en HP qui permettrait d'éviter le CSD la concernant. L'idéal serait de coupler cette possibilité avec la technologie, mais dans le contexte actuel d'attribution des moyens cela paraît peu probable. Si des marges existaient, nous avons reçu de la part des services de l'inspection académique, l'assurance que la situation serait examinée en juin prochain.

**La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors soumis au vote du CA.**

M. Abchar, représentants des personnels d'enseignement, évoque qu'il aurait été appréciable et apprécié que l'inspection académique prenne davantage en compte les spécificités et la situation du collège qui a été affecté par un contexte extérieur.

M. Abchar insiste sur le fait que les niveaux 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> seront bien chargés à tel point que nous pourrions être dans l'incapacité d'accueillir des élèves nouvellement arrivés sur les communes du secteur du collège.

M. Abchar demande au cas où le niveau 6<sup>ème</sup> ne serait pas complet comme attendu si la 5<sup>ème</sup> classe de 6<sup>ème</sup> ne pourrait pas devenir une 5<sup>ème</sup> classe de 5<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>.

M. le principal évoque que c'est une idée intéressante et que ce choix pourra être évoqué en conseil pédagogique pour être bien débattu et correspondre à une stratégie au service de l'établissement et des élèves.

Les représentants des parents s'associent aux professeurs et déplorent les suppressions de postes et le manque de moyens.

M. le principal répond que l'on peut toujours regretter une diminution de moyens et précise que le principe d'équité évoqué signifie que tous les établissements sont soumis à la même approche au niveau des moyens attribués. Ni le collège Le Haut Gesvres, ni ses acteurs, ne sont visés particulièrement. Nous évoluons actuellement dans un contexte de diminution des budgets et en ressentons les effets avec la nécessité de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves avec des marges plus réduites pour permettre la constitution de groupes. Des choix ont été faits en veillant à ce qu'ils soient cohérents par rapport au projet d'établissement en lien avec la mise en œuvre de la réforme du collège.

M. le Principal précise qu'avec une division en moins, la répartition proposée aboutit à une situation où il y aura moins de postes partagés que cette année. L'aspect humain a bien été pris en compte ce qui a toujours été évoqué dans les communications faites en interne.

La priorité pour élaborer cette ventilation globale a été de veiller à une mise en cohérence des axes du projet d'établissement dans un contexte de mise en œuvre de la réforme du collège en étant vigilant sur les différents aspects liés aux ressources humaines et professionnels dont dispose le collège au regard de sa structure avec les postes disciplinaires.

Mme Grinda, personnalité qualifiée demande si par rapport aux effectifs prévus, il sera possible d'accueillir des élèves en plus.

Le principal répond de façon positive dans la limite des effectifs maximum définis ; c'est-à-dire 28 en 6<sup>ème</sup> et 30 sur les autres niveaux.

**Les propositions sont soumises pour avis au vote du CA :**

**5 pour      15 contre      0 abstention**

**19h45 – Départ de Mme Nussbaumer → 19 votants**

## **7 – Affaires financières**

**7 - 1 – Acte n° 4 :** Acte portant sur l'affectation des reliquats des cartes self et des forfaits de demi-pension

Les reliquats des cartes self et des forfaits de demi-pension pourront être affectés au service restauration, dès lors que les détenteurs de la créance en auront été avisés par courrier et qu'ils n'auront émis aucune demande de remboursement dans les 3 mois suivants.

Article 51.V de la Loi de finances 2001 (n°2001-1276 du 28/12/2001) "toute créance inférieure à 8 euros constatée dans les écritures d'un comptable public et provenant de trop-perçus est définitivement acquise à la collectivité débitrice à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sa notification au créancier"

**Le principe d'affectation des reliquats est soumis au vote du CA :**

**19 pour      0 contre      0 abstention**

## **8 – Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques**

Ce 8<sup>ème</sup> point figurait par sécurité à l'ordre du jour au cas où un projet aurait eu à être présenté devant le CA.

Il n'y a pas de dossier à examiner sur ce conseil d'administration. Les projets en cours ont été présentés.

## **9 – Questions diverses**

M. le Principal évoque qu'il ne lui pas été soumis de questions diverses.

Il profite toutefois de ce dernier point à l'ordre du jour pour évoquer l'opération Portes ouvertes du collège qui a eu lieu en deux temps les 29 et 30 janvier 2016.

En cumulant nos deux temps d'informations : réunion du vendredi soir et portes ouvertes du samedi matin, nous avons reçu la visite des familles pour 91 élèves ce qui représente un chiffre intéressant. Au-delà des familles de futurs collégiens, il y a eu également d'autres visiteurs avec des parents d'élèves du collège. Une information avait en effet été diffusée vers les familles des collégiens pour qu'ils puissent venir à l'occasion de cette manifestation.

Les délégués parents d'élèves étaient associés. Ils sont intervenus le vendredi soir et ont tenu un stand samedi matin.

100% des familles ne pouvaient venir à ce double rendez-vous car n'étaient pas nécessairement disponibles ou n'en percevaient pas l'utilité pour diverses raisons. "100%" des visiteurs ont paru bien satisfaits des contacts établis avec les personnels tous mobilisés.

Nous avons perçu quelques interrogations et souhaitons avoir répondu comme il convenait.

Puissions nous recueillir les fruits de cette opération et plus globalement du travail réalisé qu'il faut continuer de faire savoir...

L'objectif visé est d'atteindre un effectif égal ou supérieur à celui de cette année pour conforter la structure.

Nous avons actuellement cette année 115 élèves en 6<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, deux élèves de 6<sup>ème</sup> ont prévu s'inscrire en 5<sup>ème</sup> l'an prochain. Une famille d'élève de l'école Sainte Thérèse est venue.

Les parents soulignent qu'ils ont été très satisfaits d'être invités pour participer aux temps de présentation dans le cadre des Portes ouvertes.

M. Le Principal souligne également les aménagements qui ont été ou sont faits au collège. Il rappelle les travaux liés à la suppression d'une haie dans la cour permettant les "gradins" le long de l'allée couverte qui jouxte le réfectoire.

Des bancs ont été acquis pour que les élèves profitent plus confortablement des temps de récréations.

Un double panneau de basket a été acquis et installé par une entreprise spécialisée.

Une table de ping pong est à disposition des élèves.

Ces équipements de loisirs seront soumis à des règles d'utilisation définies par le service Vie Scolaire avec les assistants d'éducation sous l'autorité du conseiller principal d'éducation.

Le talus du fond de la cour est condamné par l'installation de ganivelles en bois bien installées par l'agent d'entretien du collège, M. Guillou. Cette installation contribue à embellir cet espace où la végétation était piétinée par les élèves. Des plantations vont être faites en lien avec le projet développement durable et l'installation de ruches.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h03